

17 OCT. 2023

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2023-02-18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 septembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 20 septembre 2023

**Nombre de membres** : en exercice : 118  
Présents : 65 Pouvoirs : 8  
Votants : 73 (dont 8 procurations)

**Présents** : Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT); Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Pierre BARBARY (PONTGIBAUD); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES); Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Chantal BLOT-BOUCHE (SAINT PARDOUX); Grégory BONNET (MONTCEL); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE); Florent BOURLON (POUZOL); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Claude GREMAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Guillaume JOUANADE (TEILHEDE); Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Paul LASSET (SAINT MYON); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON); Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Pascal MONTAGNE (MARCILLAT); Josette MOULY (SERVANT); Evelyne OLIGNER (CHAPTUZAT); Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Jean Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT); Cendrine SAUTHON (BAS ET LEZAT); Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

**Absents ayant donné procuration** :

Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES)  
Jérôme BOREL (SERVANT) ayant donné pouvoir à Josette MOULY (SERVANT)  
Florian CHANET (MONTPENSIER) ayant donné pouvoir à Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER)  
Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ayant donné pouvoir à Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS)  
Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Sébastien BLANC (LOUBEYRAT)  
Jean-François PORTE (MONTCEL) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)  
Fabien ROUX (MARCILLAT) ayant donné pouvoir à Pascal MONTAGNE (MARCILLAT)  
Etienne ONZON (COMBRONDE) ayant donné pouvoir à Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE)

Madame Emmanuelle ESCAMEZ a été élu secrétaire de séance.

## Objet : RECOURS A L'APPRENTISSAGE

Au vu du développement des activités du Syndicat de Sioule et Morge, il est proposé de faire appel à des apprentis au sein des services du Syndicat, afin de compléter les effectifs.

Des contrats d'apprentissage sont envisagés :

- ✓ Au sein du service administratif à compter d'octobre 2023, pour une durée de 2 ans, pour préparer un diplôme de type BTS Support d'Action Managériale,
- ✓ Au sein du service de maintenance électromécanique, pour une durée de 2 ans, pour préparer un diplôme de type BTS Maintenance des Systèmes ou Electromécanique, DUT ou Licence professionnelle Maintenance, Electrotechnique,
- ✓ Au sein des services d'assainissement pour une durée de 2 ans, pour préparer un diplôme de type BTS GEMEAU (Gestion et Maîtrise de l'Eau) ou Métiers de l'Eau.

Les maîtres d'apprentissage seront la Directrice et le Responsable des services techniques, en fonction du profil des apprentis (administratif ou technique).

Matériellement, le Syndicat dispose d'un espace suffisant dans ses locaux pour accueillir les alternants (notamment bureaux disponibles).

*L'accueil des apprentis a d'ores et déjà fait l'objet d'une information et d'un avis favorable du CSE lors de sa réunion du 11 juillet 2023.*

*De plus, le CST (Comité Social Territorial) a été saisi pour avis sur les conditions d'accueil et de formation des apprentis au Syndicat de Sioule et Morge. Notre dossier a été examiné lors de sa séance du 12 septembre 2023 et a reçu un avis favorable du CST à l'unanimité des représentants des collectivités et des représentants du personnel.*

Pour l'accueil du premier apprenti au sein du service administratif, des crédits suffisants sont inscrits au budget 2023 et une demande d'aide est en cours de dépôt auprès d'AKTO. Pour les contrats conclus en 2023, il existe notamment une aide à l'embauche de 6000 € par alternant.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

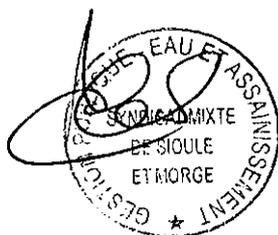
- D'autoriser le Président à recourir à l'apprentissage aux conditions ci-dessus,
- D'inscrire aux différents budgets du Syndicat les charges correspondant au recrutement des apprentis (salaires, frais de formation et équipements nécessaires),
- De déléguer au Président l'autorisation de signer les contrats d'alternance ainsi que les conventions de formation correspondantes.

*Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation de la Régie des Eaux et de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 14 septembre 2023.*

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à recourir à l'apprentissage aux conditions ci-dessus,
- **DECIDE** d'inscrire aux différents budgets du Syndicat les charges correspondant au recrutement des apprentis (salaires, frais de formation et équipements nécessaires),
- **DECIDE** de déléguer au Président l'autorisation de signer les contrats d'alternance ainsi que les conventions de formation correspondantes.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,  
le 30 septembre 2023

Le Président,  
Luc CAILLOUX